

Motion sur la Réforme du collège

CA du (date) au collège/lycée de (établissement)

Les élus au CA du (établissement), réuni le (date), manifestent leur opposition à la réforme du collège telle qu'elle a été actée le 20 mai, et sont porteurs d'une autre réforme.

La réforme imposée par la ministre s'appuie sur l'augmentation dangereuse de l'autonomie des établissements. Ainsi 20% des horaires seraient gérés localement sous prétexte d'une adaptation au public avec la possibilité de moduler les horaires d'enseignement disciplinaire d'un établissement à l'autre de telle sorte que les élèves d'un même niveau pourraient se voir proposer des horaires différents selon l'établissement où ils sont scolarisés. L'interdisciplinarité (EPI) et l'accompagnement personnalisé seraient mis en place sans moyen de concertation et au détriment des horaires d'enseignement strictement disciplinaires. La langue vivante 2 serait introduite dès la 5e avec des horaires insuffisants, alors que la majorité des sections bilangues serait supprimée, ainsi que toutes les sections euro et fragilisant la diversité de l'offre linguistique. Les horaires de SVT, de technologie et de sciences physiques seraient globalisés en 6ème sans qu'on sache quel enseignant serait en charge de cet enseignement. Des enseignements seraient menacés comme par exemple ceux des langues anciennes qui ne pourraient être maintenues, avec des horaires amputés, que si l'EPI correspondant était mis en place au préalable. Cette réforme amplifie la mise en concurrence des disciplines, des collègues et des établissements de la même façon et avec les mêmes problèmes que ceux qui se sont déjà posés au lycée.

Notre charge de travail se trouverait considérablement accrue par une entrée en vigueur de la réforme dans sa totalité dès 2016. Ce qui implique de nouveaux programmes sur tous les niveaux, une nouvelle organisation (AP et EPI, fonctionnement en cycles) exigeant des temps de concertation important, non prévus. Notre liberté pédagogique serait attaquée car nombre de décisions seraient soumises au conseil pédagogique, présidé par le chef d'établissement qui en désigne aussi les membres.

C'est pourquoi nous n'acceptons pas cette réforme qui élude les vrais problèmes du collège faute de vouloir lui donner les moyens de les résoudre.

Une réforme du collège est nécessaire, mais elle ne peut se faire contre les personnels qui devront la mettre en œuvre. Pour nous, elle suppose :

- Ⓟ la baisse significative des effectifs par classe ;
- Ⓟ des programmes cohérents faisant sens pour les élèves et permettant de construire progressivement l'interdisciplinarité, sur la base du volontariat, avec des moyens de concertation ;
- Ⓟ des enseignements disciplinaires solides et reconnus, des horaires nationaux, non globalisés et garantissant des dédoublements dans toutes les disciplines;
- Ⓟ des langues vivantes et régionales confortées, une carte des langues

diversifiée ;

- ⌚ le maintien des enseignements de latin et grec ;
- ⌚ une formation initiale et continue digne de ce nom ;
- ⌚ une révision de la carte scolaire assurant une plus grande mixité sociale ;
- ⌚ une amélioration des conditions de vie et d'étude dans les collèges, des vies scolaires renforcées ;
- ⌚ le respect du principe de la consultation des personnels sur des sujets d'une telle importance.